



**NATIONS
UNIES**

HSP



ONU-HABITAT

**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Distr.
GENERALE

HSP/GC/19/BD/1
28 février 2003

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Dix-neuvième session*

Nairobi, 5-9 mai 2003

Point 8 de l'ordre du jour provisoire**

**PROGRAMME DE TRAVAIL DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES
ETABLISSEMENTS HUMAINS (ONU-HABITAT)
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005**

Projets de programmes de travail des commissions régionales dans le domaine des établissements humains
pour l'exercice biennal 2004-2005

Note du secrétariat

Le secrétariat a l'honneur de faire tenir en annexe les projets de programmes de travail dans le domaine des établissements humains pour l'exercice biennal 2004-2005 de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) (annexe I), la Commission économique pour l'Europe (CEE) (annexe II), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) (annexe III), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) (annexe IV) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (annexe V). Les programmes de travail des commissions régionales respectives sont présentés au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), tels qu'ils ont été reçus, pour information et référence.

* Par sa résolution 56/206 du 21 décembre 2001, l'Assemblée générale a transformé la Commission des établissements humains en Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), organe subsidiaire de l'Assemblée générale. La présente session (première session du Conseil d'administration) a été désignée dix-neuvième session du Conseil pour marquer la continuité et les liens entre le Conseil d'administration et la Commission des établissements humains.

** HSP/GC/19/1.

Annexe I

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (CEA)

Texte explicatif concernant les programmes au niveau du sous-programme

Article 1. *Section :* Division du développement durable

Numéro de compte :

Titre du sous-programme : Promouvoir le développement durable en Afrique

Organisation : Commission économique pour l'Afrique

La CEA est en train d'évoluer, abandonnant l'approche sectorielle au profit d'une approche plus globale prenant en compte les trois piliers du développement durable que sont le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement.

Les questions touchant aux établissements humains seront abordées dans le programme de travail de la CEA prévu pour 2004-2005 dans le cadre des produits suivants :

- a) Rapport sur le développement durable en Afrique;
- b) Bulletin sur le développement durable en Afrique;
- c) Rapport d'activités sur le suivi et la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable;
- d) Stratégies sous-régionales pour la prévention et la gestion des crises alimentaires liées aux catastrophes;
- e) Gestion intégrée des ressources en eau.

Annexe II

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE (CEE)

Comité des établissements humains

Annexe 1 au rapport sur les travaux de la soixante-troisième session (16-18 septembre 2002) :
PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2002-2005

Sous-programme 10 - Etablissements humains10.1.1 Monographies nationales sur le secteur du logement

Exposé succinct : Le secteur du logement a un rôle déterminant à jouer pour garantir le succès du développement économique et social dans la région couverte par la CEE et du processus de réforme des pays en transition. Dans le même temps, le passage à l'économie de marché a eu de profondes répercussions sur la mise en oeuvre et la gestion de la politique du logement. Ce projet constitue pour les gouvernements un moyen d'analyser leurs politiques du logement, ainsi que leurs stratégies, cadres institutionnels et financiers concernant le secteur du logement et de comparer les progrès réalisés au niveau international. Les monographies sont axées sur les processus. Elles consistent essentiellement en une étude analytique du secteur du logement élaborée par des experts internationaux indépendants. Elles s'appuient sur les travaux du Comité dans le domaine des statistiques du logement et de la construction. Les recommandations visant à améliorer les politiques et les pratiques représentent un rôle essentiel du programme. Les monographies nationales visent aussi à fournir des informations aux investisseurs potentiels.

Travail fait : Les monographies sur le secteur du logement de la Bulgarie, de la Pologne, de la Slovaquie, de la Lituanie, de la Roumanie et de la République de Moldavie ont été publiées. L'étude portant sur l'Albanie est en cours d'élaboration¹. Un fichier d'experts internationaux a été établi et mis à jour. Le Comité a récemment simplifié le processus préparatoire et proposé des procédures pour suivre l'application des recommandations. Le projet concernant les monographies nationales est présenté sur le site Web du Comité (<http://www.unece.org/env/hs/cph>).

Travail à faire : Le Comité poursuivra ses activités relatives à l'établissement de monographies nationales du logement. A l'automne 2002, on démarrera les travaux sur une étude sur l'Arménie et peu après une étude sur la Fédération de Russie. D'autres ateliers ou des réunions spéciales d'experts seront organisés pour examiner les résultats des politiques mises en oeuvre pour donner suite aux recommandations des études et fournir d'autres services d'experts dans des domaines spécifiques, lorsque cela est requis. La délégation roumaine organisera les premières activités de suivi en octobre 2002. La coopération avec ONU-HABITAT, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne et la Banque mondiale sera maintenue et renforcée. Le Comité pourra également entreprendre (sous réserve de la disponibilité de ressources financières additionnelles) des activités touchant aux besoins d'urgence en matière de logement dans quelques pays de la zone du Pacte de stabilité dans le cadre du Programme concernant les monographies nationales.

Durée : 2002-2005.

10.1.2 Amélioration des performances environnementales en milieu urbain

Exposé : Les entités locales et les villes sont d'excellents points de départ pour la promotion de modes de consommation durables. De nombreuses initiatives ont déjà été lancées en milieu urbain pour sensibiliser le public aux incidences sur l'environnement des comportements individuels en matière de consommation, favoriser les produits écologiquement rationnels et encourager l'utilisation durable de l'énergie, de l'eau, des matières premières et des sols par les particuliers comme par les collectivités. Il n'est plus à démontrer

¹ En janvier 2003, l'étude sur l'Albanie a été finalisée et des études concernant l'Arménie et la Fédération de Russie sont en cours.

qu'une gestion des transports urbains et régionaux respectueuse de l'environnement associée à un aménagement durable de l'espace aux niveaux central, régional et local peut déboucher sur une diminution très sensible des répercussions sur la santé, les ressources naturelles et l'environnement tout en améliorant la qualité de la vie et les résultats économiques. L'intégration des politiques d'utilisation des sols et des politiques des transports locaux exigent une réflexion et une action concertée dans tous les domaines d'intervention des pouvoirs publics et à tous les niveaux de la prise de décision.

Travail fait : Comme suite à l'atelier sur l'encouragement des initiatives locales en faveur des modes de consommation durables tenu à Vienne en février 1998, un groupe directeur mixte sur les modes de transport urbain et la planification de l'utilisation des sols a été mis sur pied. Le groupe directeur a établi un programme de travail détaillé (HBP/2000/8) élaboré en prévision d'un atelier qui devait se tenir initialement en 2001 mais a été reporté.

Travail à faire : La délégation chypriote organisera un atelier sur l'utilisation des sols et les transports urbains en 2003. L'atelier se penchera sur les données d'expérience concrètes en matière de gestion de transports urbains respectueuse de l'environnement, associée à un aménagement durable de l'espace. A partir des résultats de l'atelier, l'élaboration de directives sera envisagée.

Durée : 2002-2004.

10.1.3 Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers

Exposé succinct : Un bon système d'enregistrement des biens fonciers est essentiel pour garantir la sécurité de jouissance ou les droits de propriété, assurer l'efficacité des politiques du logement ou promouvoir, dans les pays en transition, des réformes allant dans le sens de l'économie de marché; son importance est également capitale dans la perspective de l'intégration européenne. Il s'agit d'aider les pays en transition à réformer leur cadastre et leurs fichiers d'enregistrement des biens fonciers et de les faire bénéficier d'informations sur la modernisation des systèmes d'administration des biens fonciers dans les pays à économie de marché développée et les enseignements qui s'en dégagent; cela passe par l'éducation et la formation, la recherche-développement, l'échange de données d'expérience, le transfert de technologies et la normalisation.

Travail fait : L'inventaire des systèmes d'administration des biens fonciers en Europe et en Amérique du Nord a été publié en 1999 et l'étude sur les aspects déterminants de l'enregistrement des biens fonciers et de la législation sur le cadastre a été établie et publiée avec l'aide du cadastre britannique (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). L'étude sur les systèmes d'évaluation des biens fonciers aux fins d'imposition en Europe a été établie et publiée avec l'aide des Services fédéraux du cadastre de la Fédération de Russie. Quatre ateliers ont été tenus : sur l'adhésion à l'Union européenne sous l'angle de l'administration des biens fonciers (Gävle, (Suède), juin 2001), sur le cadastre moderne (Arménie, octobre 2001), sur les systèmes d'évaluation des biens fonciers (Fédération de Russie, juin 2002), et sur la coopération dans l'administration des biens fonciers, les clients et les services (Autriche, septembre 2002). Une équipe internationale d'experts de l'administration des biens fonciers a entrepris des études nationales sur l'Arménie et la Géorgie. La deuxième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a eu lieu en novembre 2001.

Travail à faire : Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers s'attachera à promouvoir l'application concrète des *Directives CEE relatives à l'administration des biens fonciers* (ECE/HBP/96) dans les pays en transition, grâce notamment à différents types d'activités opérationnelles dans ces pays. Une étude sur l'administration des biens fonciers sera entreprise dans la Fédération de Russie en novembre 2002. Trois études, à savoir une étude de la structure actuelle de la propriété foncière et de la législation en vigueur pour restreindre ou limiter la vente de biens dans les pays de la CEE, des directives sur les objets juridiques et cadastraux et leurs éléments d'identification, ainsi que des directives sur l'accès du public aux données, sont en cours d'élaboration. Des ateliers sont prévus en 2003 au Royaume-Uni et en Grèce. La troisième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers se tiendra à Genève les 17 et 18 novembre 2003. La coopération avec les partenaires clés, notamment la Banque mondiale, sera poursuivie.

Durée : 2002 - 2005

10.1.4 Rénovation et gestion des logements

Exposé succinct : Cette activité donne l'occasion d'examiner de manière approfondie les politiques de rénovation urbaine et les problèmes de logement existants ou naissants, notamment en ce qui concerne le financement du logement, le parc de logements existants et sa gestion. A la suite du processus de privatisation dans les pays en transition, la proportion de logements occupés par leurs propriétaires dans les immeubles collectifs a considérablement augmenté. Il est donc important d'instituer des droits de propriété, de définir des régimes de propriété mixtes et d'analyser le statut juridique des immeubles en copropriété ainsi que leur cadre d'organisation et de gestion.

Travail fait : Les *Directives CEE relatives aux immeubles en copropriété* ont été élaborées et seront publiées en 2003 (ECE/HBP/123). Le colloque sur les coopératives de logement a été organisé conjointement par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, ONU-HABITAT et l'Alliance coopérative internationale (ACI) à Ankara (Turquie) en juin 2002.

Travail à faire : Le Comité et son Bureau étudieront comment promouvoir l'application concrète des *Directives sur les logements en copropriété* et assurer leur large diffusion dans les pays en transition. Le Comité lancera un projet fondé sur une proposition du Réseau consultatif concernant les directives sur les systèmes de financement du logement pour les pays en transition. La place et le rôle des principaux systèmes de fonctionnement du logement seront définis et l'accent sera mis sur les conditions requises pour l'introduction de quelques modèles. Le Comité mettra également en train un projet sur les directives en matière de logement social en prenant en compte la solide corrélation qui existe entre les logements sociaux et les coopératives de logement. Un atelier sur les logements sociaux sera organisé en République tchèque (au printemps 2003) en prélude à l'élaboration de directives sur les logements sociaux. Un deuxième atelier sera organisé dans la Fédération de Russie sur le même sujet vers la fin de 2003.

Durée : 2002 - 2005.

10.1.5 Elaboration de statistiques des établissements humains

Exposé succinct : Le Comité, en collaboration avec la Conférence des statisticiens européens, élabore des statistiques internationales concernant les établissements humains et les améliore. De plus, il établit le *Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord*, qui paraît tous les deux ans.

Travail fait : Le *Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord* a été publié en 2000. Les données affichées sur le site Web sur les statistiques des établissements humains (<http://www.unece.org/env/hs/bulletin/>) ont été actualisées en 2001.

Travail à faire : Le Comité préparera la prochaine livraison du *Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe et l'Amérique du Nord* qui sera affiché sur le site Web en 2003. Il s'entretiendra également avec la Conférence des statisticiens européens de la CEE et avec Eurostat en vue d'analyser les données collectées, de déterminer quelles données statistiques sont requises aux fins des politiques du logement et de mieux coordonner son travail avec celui de l'Union européenne.

Durée : 2002 - 2005

10.1.6 Principales tendances caractérisant l'évolution de l'habitat

Exposé succinct : L'évolution de l'habitat recouvre toute une série de changements et de tendances qui ne sont pas toujours compatibles avec les principes de la durabilité. Une étude des principales tendances qui caractérisent l'évolution de l'habitat et la présentation des enseignements tirés par les pays de l'élaboration et de l'application des politiques visant à assurer un développement durable des établissements humains permettront de mieux comprendre les forces qui influent sur les modes de développement des villes et les caractéristiques de l'application des politiques urbaines.

Travail fait : La neuvième Conférence sur la recherche urbaine et régionale a eu lieu à Leeds (Royaume-Uni) du 9 au 12 juin 2002. Le thème principal avait trait aux villes durables et habitables. Trois thèmes ont été examinés, à savoir : société urbaine et économie : vers une équité sociale grâce à des politiques et outils de planification efficaces – évolution prévisible du comportement; amélioration de la performance urbaine : structure des villes et écosystèmes; et gouvernance et organisation des villes : prise de décision concertée.

Travail à faire : Le Comité entamera des consultations avec la délégation slovaque et le Bureau pour définir le thème, le lieu et la date de la prochaine conférence sur la recherche urbaine et régionale qui se tiendra en Slovaquie. Une nouvelle livraison de l'étude sur les tendances en matière d'établissements humains dans les pays de la CEE sera préparée. Le Comité continuera à organiser l'échange de données d'expérience concernant l'application du Programme pour l'habitat et de la Déclaration du Millénaire, et examinera les domaines prioritaires du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable dans le cadre de ses activités programmatiques.

Durée : 2002 – 2005.

Annexe III

COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE (CESAP) PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2004-2005

Activités proposées dans le domaine des établissements humains au titre du sous-programme 1 : pauvreté et développement

Objectifs fixés pour la période biennale

Renforcer la capacité des membres et membres associés de la CESAP à définir et analyser les possibilités qui s'offrent et les facteurs qui entravent la diminution de la pauvreté, ainsi qu'à concevoir et mettre en œuvre des politiques et programmes visant à réduire la pauvreté conformément aux objectifs pertinents de développement pour le millénaire.

Stratégie

La composante "réduction de la pauvreté urbaine" du sous-programme sera mise en œuvre par le biais de la stratégie suivante :

a) Point central du sous-programme en considération des objectifs de développement pour le millénaire et du Sommet mondial pour le développement durable

Pour appuyer la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire et l'application des résultats du Sommet mondial pour le développement durable, les activités seront focalisées sur l'identification, l'analyse, la documentation et la diffusion des meilleures pratiques en matière de réduction de la pauvreté urbaine par le biais des projets pilotes, et sur la fourniture de conseils et d'une assistance permettant d'asseoir la capacité des pays dans la région à assurer l'adaptation, la transposition et la propagation de ces pratiques. On s'attachera particulièrement à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, comme il a été proposé dans l'initiative « Villes sans taudis ni bidonvilles » dans le cadre du Plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies (A/56/326).

b) Bénéficiaires directs des produits

Les bénéficiaires directs des produits seront les gouvernements des pays membres et membres associés de la CESAP et les responsables gouvernementaux, qui sont directement impliqués dans la réduction de la pauvreté. Les groupes sociaux à faible revenu, notamment les femmes, les administrations locales et les organisations issues de la société civile dans les zones urbaines bénéficieront des produits fournis au titre du sous-programme par le biais de l'adaptation des bonnes pratiques concernant la réduction de la pauvreté aux conditions locales et par le renforcement de leur capacité à transposer les pratiques afin de mettre en œuvre des politiques en faveur des pauvres.

Pour promouvoir la gestion, l'échange et le transfert efficaces des connaissances touchant la pauvreté, le sous-programme visera à renforcer les réseaux régionaux des institutions et organisations clés s'intéressant à la réduction de la pauvreté, favoriser l'organisation de forums régionaux sur la réduction de la pauvreté qui regrouperont toutes les parties prenantes afin d'examiner et d'analyser les politiques et pratiques de réduction de la pauvreté et d'échanger des informations, et conduira à l'établissement de centres documentaires régionaux sur les questions liées à la pauvreté.

La Division Pauvreté et développement mènera ses activités en collaboration et en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales internationales, le PNUD, ONU-HABITAT, d'autres commissions régionales et institutions spécialisées du système des Nations Unies, ainsi qu'avec des entités n'appartenant pas au système des Nations Unies. La coopération sera maintenue avec les organisations intergouvernementales, interrégionales, régionales et nationales, les organisations non gouvernementales et les établissements universitaires dans la région couverte par la CESAP.

Article II.

Article III. 4. Produits :

Au cours de la période biennale 2004-2005, les produits suivants seront réalisés :

I. FOURNITURE DE SERVICES DE SECRETARIAT AUX ORGANES INTERGOUVERNEMENTAUX ET AUX GROUPES D'EXPERTS (Budget ordinaire (BO)/Fonds extrabudgétaires (FxB))

1-1-304 Groupe spécial d'experts sur l'examen des politiques de décentralisation et de leur impact sur la pauvreté urbaine (2005) (BO)

II. AUTRES ACTIVITES DE FOND (Budget ordinaire (BO)/Fonds extrabudgétaires (FxB))

1-2-301 Séries de monographies sur la réduction de la pauvreté : le rôle des villes secondaires et les liens ville-campagne dans la réduction de la pauvreté (2005) (BO)

1-2-302 Pratiques judicieuses et novatrices pour améliorer les conditions de vie des habitants des taudis (2004) (BO)

1-2-803 Journée mondiale de l'habitat (2004, 2005) (BO)

1-2-1002 Réunion régionale consultative interinstitutions sur la bonne gouvernance urbaine (1 en 2004, 1 en 2005) (BO)

IV. COOPERATION TECHNIQUE (BO/FxB)

1-4-103 Services consultatifs sur le renforcement des administrations locales en vue de mettre en œuvre les stratégies visant la réduction de la pauvreté conformément aux objectifs de développement pour le millénaire et du Programme pour l'habitat (2 en 2004, 2 en 2005) (BO/FxB)

1-4-206 Conférence régionale sur la pauvreté, l'urbanisation et le développement économique – Troisième Forum urbain de l'Asie et du Pacifique (2005) (BO/FxB) (100 participants)

1-4-207 Atelier régional sur le rôle des villes secondaires et leurs liens ville-campagne dans la réduction de la pauvreté (2005) (BO/FxB) (45 participants)

1-4-208 Atelier régional sur les bonnes pratiques en ce qui concerne la participation des pauvres dans les zones urbaines à la gestion de l'environnement au niveau local (2004) (BO/FxB) (35 participants)

1-4-401 Projet de coopération technique sur la fourniture de services essentiels aux pauvres grâce au partenariat entre les secteurs public et privé; activités de CESAP donnant suite au Sommet mondial pour le développement durable (renforcement des capacités pour la composante partenariat public-privé) (2004-2005) (BO/FxB)

1-4-402 Projet de coopération technique sur la gestion des ressources en eau pour la réduction de la pauvreté (2004-2005) (BO/FxB)

1-4-404 Coopération technique et appui fonctionnel dans le domaine de la réduction de la pauvreté aux administrations locales et aux réseaux régionaux, notamment LOGOTRI, CITYNET, ACHR, Asia-Urbs et IULA (2 en 2004, 2 en 2005) (BO/FxB)

- 1-4-405 Création et renforcement des centres documentaires régionaux pour appuyer les programmes en matière de réduction de la pauvreté urbaine, notamment en ce qui concerne l'assainissement des taudis, les femmes dans l'administration locale et la sécurité humaine (2005) (BO/FxB)
- 1-4-406 Projets de démonstration dans les pays les moins avancés en ce qui concerne les liens ville-campagne pour l'élimination de la pauvreté (2 en 2004, 2 en 2005) (BO/FxB)
- 1-4-407 Projets pilotes sur l'assainissement des taudis (5 en 2004) (BO/FxB)
- 1-4-408 Projets pilotes sur la participation des pauvres dans les zones urbaines à la gestion de l'environnement (1 en 2004, 2 en 2005) (BO/FxB)
- 1-4-409 Activités menées conjointement avec ONU-HABITAT dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire (1 en 2004, 1 en 2005) (BO/FxB).

Annexe IV

COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE OCCIDENTALE (CESAO)

Programme de travail pour 2004-2005

La Commission est passée par une période de restructuration, à l'issue de laquelle son programme de travail a été organisé autour de secteurs d'action groupés dans le cadre de sous-programmes. Le secteur d'action nouvellement désigné qui porte sur les politiques de développement des villes et du logement remplace la section Etablissements humains et les activités relevant de ce secteur seront menées par une équipe qui rend compte au Chef de la Division du développement social, lequel est responsable du sous-programme.

Titre du sous-programme : Politiques sociales globales

Six secteurs d'action seront gérés au titre de ce sous-programme :

1. Politiques sociales, y compris les politiques de réduction de la pauvreté et du chômage.
2. Politiques démographiques, y compris l'éducation et la santé.
3. Intégration sociale et partenariat.
4. Autonomisation des femmes et prise en compte des sexo-spécificités.
5. Politiques en matière de développement des villes et de logement.
6. Statistiques et indicateurs démographiques urbains et sociaux.

Secteur d'action

Politiques en matière de développement des villes et de logement.

Réalisations escomptées

Meilleures pratiques de gestion et d'aménagement urbains qui prennent en compte les dimensions humaine, sociale et physique, en particulier dans les villes et villages frappés par les conflits.

Indicateurs de résultats

- a) Le nombre des nouvelles initiatives pour le développement des villes dans les Etats membres qui sont élaborées avec l'assistance de la CESAO, en prenant en compte les dimensions humaine, sociale et physique;
- b) Augmentation du nombre des initiatives participatives pour le développement des villes entre les gouvernements et les institutions de la société civile, notamment le secteur privé.

Section 3.01 : Activités

A. Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux groupes d'experts

- a) Services techniques fournis au Comité du développement social de la CESAO qui se réunira en 2004;

b) Documentation à l'intention des organes délibérants : deux rapports seront présentés au Conseil économique et social sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien des Territoires occupés, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé, 2004-2005;

c) Réunion du Groupe d'experts sur les villes arabes durables, la sécurité d'occupation et la bonne gouvernance urbaine.

Autres activités de fond

Publications non périodiques : urbanisation et mutation des villes arabes.

Coopération technique : projets sur le terrain

Renforcement des capacités et établissements de liens.

Reconstruction au sortir des conflits dans le Sud Liban et en Palestine : il s'agit là d'une action pluridisciplinaire à plusieurs pistes qui englobe plusieurs études et projets opérationnels portant sur divers aspects du développement dans des secteurs ayant pâti du conflit. La mise en œuvre se fera grâce à la coopération avec les partenaires locaux, nationaux et internationaux en recourant à une approche communautaire.

Campagne régionale sur la sécurité d'occupation et la gouvernance urbaine : elle sera mise en œuvre en coopération avec ONU-HABITAT et d'autres partenaires, et englobera un certain nombre de réunions et études nationales et régionales.

Annexe V

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES (CEPALC)

Sous-programme 8 : Environnement et établissements humains

Pour faire face au défi que posent les taux élevés d'urbanisation qui sévissent dans la plupart de ces pays et tous les problèmes écologiques qui y sont inhérents, le sous-programme vise à renforcer la capacité de gestion urbaine dans les pays de la région en prenant en compte le concept de durabilité dans les politiques de gestion urbaine et de gestion de l'espace. C'est ainsi qu'un autre domaine d'activité portera sur la réalisation d'une analyse comparative des politiques actuelles d'utilisation des sols et de l'espace, la poursuite de l'intégration des questions environnementales dans les programmes régionaux et municipaux conformément à la dynamique de décentralisation et l'appui aux Etats membres de la CEPALC dans leurs efforts pour mettre en pratique les accords internationaux relatifs à ces questions, en particulier ceux adoptés dans le cadre du Programme pour l'habitat (Habitat II).

De ce fait, le programme de travail pour l'exercice biennal 2004-2005, qui sera exécuté par la Division Environnement et établissements humains, a été organisé autour des domaines d'activités suivants : un rapport d'étape sur la réalisation du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes; le suivi des politiques des pouvoirs publics et des accords internationaux et régionaux visant le développement durable; une analyse du lien entre l'économie et l'environnement et l'exploitation des sols et les établissements humains.

1. ActivitésDomaine d'activité 8.4 : Aménagement de l'espace et établissements humainsa) Organisation et services fonctionnels des réunions d'experts :

Une réunion d'experts consacrée à l'examen des questions liées à la planification et la gestion des établissements humains.

b) Publications non périodiques :

i) Etude sur la mise en œuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes du Programme pour l'habitat (session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat) et du Plan d'action régional sur les établissements humains en Amérique latine et dans les Caraïbes;

ii) Etude sur le développement et les nouvelles orientations des politiques aux fins du développement durable des établissements humains dans la région;

iii) Etude comparative sur la gestion locale du milieu urbain dans divers pays de la région.

c) Activités opérationnellesi) Services consultatifs :

Fourniture aux pays qui en font la demande de services de coopération technique en ce qui concerne l'efficacité des pouvoirs publics dans la gestion des établissements humains, la gestion du milieu urbain et l'analyse de l'impact des catastrophes naturelles sur les milieux urbain et naturel.

ii) Formation de groupe :

Coopération avec les organes gouvernementaux, les universités, les organisations non gouvernementales et les organisations régionales et sous-régionales qui en font la demande dans l'appui des activités en matière de formation au milieu urbain et à l'aménagement et la gestion de l'espace.

d) Activités intermédiaires :

Préparation de documents techniques pour la Réunion régionale biennale des Ministres et des responsables du logement et de l'urbanisme de l'Amérique latine et des Caraïbes (MINUR VI).

L'exécution des activités opérationnelles et de l'activité visée à l'alinéa a) est fonction de la disponibilité des ressources extrabudgétaires.

2. Coopération et liaison interinstitutions

Les activités relevant de ce sous-programme seront menées en étroite collaboration avec les organisations, les programmes et les institutions spécialisées du système des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ONU-HABITAT et la Commission du développement durable, ainsi qu'avec d'autres organisations intergouvernementales, notamment la Banque de développement interaméricaine et la Banque mondiale.

En outre, des relations seront maintenues avec la Réunion des Ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes et avec la Réunion régionale des Ministres et des responsables du logement et de l'urbanisme de l'Amérique latine et des Caraïbes (MINUR VI).

Les liens de coopération seront également renforcés avec les organisations écologiques créées en vertu des accords d'intégration existant dans la région; avec les secrétariats des principales conventions environnementales sur la diversité biologique, les changements climatiques et la désertification, ainsi qu'avec les institutions financières telles que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la Société andine de développement.

Suivant le domaine d'activité, les liens seront maintenus avec les entités de coopération bilatérale appropriées, les organisations non gouvernementales, le secteur des milieux d'affaires, les universités et les centres de recherche.

3. Utilisateurs et utilisations prévues des produits

Les principaux utilisateurs des produits de ce sous-programme seront les autorités nationales et hauts fonctionnaires dans la région qui sont responsables de l'élaboration des politiques environnementales et de la mise en œuvre des activités touchant à la gestion de l'environnement, ainsi que les autorités responsables des établissements humains et de l'administration locale.

Les produits appropriés seront également utilisés par les organismes régionaux et sous-régionaux, les universités, les centres universitaires de recherche, le secteur des milieux d'affaires et les organisations non gouvernementales s'intéressant à ces questions. L'information sera relayée aux utilisateurs grâce aux documents et rapports, aux activités de coopération technique et aux programmes, ateliers et réunions.
